

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE 1 - « P.F.1. »

Société Civile de Placement Immobilier
Capital Social : 102 461 499 € au 31/12/2005.
Siège Social : 39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris.
784 826 257 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Les associés de la Société « La Participation Foncière 1 » sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, à L'Espace Bernanos, 4, rue du Havre à Paris 9ème, le mercredi 21 juin 2006, à 14 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2005. Quitus à la société de gestion ;
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde ;
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31/12/2005 ;
4. Rémunération sur transactions immobilières ;
5. Recours à l'emprunt ;
6. Nomination du commissaire aux comptes suppléant ;
7. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance ;
- 8.9.10.11.12.13.14. Nominations au conseil de surveillance.

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de la Société de Gestion,
- Du rapport du Conseil de Surveillance,
- Du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier,
- Approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2005,
- Approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,
- Approuve les comptes annuels au 31 décembre 2005 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 15 203 518 €,
- Donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

Bénéfice de l'exercice	15 203 517,82 €
Report à nouveau antérieur	5 568 272,94 €
Soit	20 771 790,76 €
Décide	
De fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés	14 866 962,60 €
D'affecter au report à nouveau	5 904 828,16 €

Troisième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2005 respectivement à 247 555 987 € et à 288 518 493 €.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale autorise la Société de Gestion à percevoir une rémunération, au maximum de 1,25 %, sur le prix de vente, net vendeur, et sur le prix d'achat, hors taxes et hors droits, des immeubles vendus ou acquis au cours de l'exercice 2006 et jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Cinquième résolution. — L'Assemblée générale autorise la Société de Gestion à contracter de manière permanente des emprunts pour le compte de la Société auprès d'établissements financiers de son choix et aux conditions qu'elle estimera favorables et dans la limite de 10% de la valeur de réalisation de la Société.

Sixième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, nomme Monsieur Olivier Bournet, Commissaire aux Comptes suppléant de la Société, jusqu'à l'expiration du mandat de Monsieur Christian Brandon, démissionnaire.
Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Septième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, fixe à 6 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2006 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance

Huitième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Gendronneau.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Peccolo.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Dixième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Poussier.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Onzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Vanhoutte.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Douzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société Apoggiature.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Treizième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, l'APPSCPI.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Quatorzième résolution. — L'Assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société BPJC.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

*La Société de Gestion
C.O.F.R.A.G.
Jean-Christophe Antoine
Directeur général délégué*

0608237